



S'inscrire dans une formation Post Bac 2023 – 2024

Lycée IONESCO

LE SCHÉMA DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Les filières présentées ici sont accessibles directement après le bac.
D'autres accès existent, ainsi que des passerelles.

L'université dispense des formations générales et professionnelles. Elle prépare aussi aux études de santé.

Ces écoles forment à différents domaines : communication, art, industrie, tourisme, commerce, transport, social, paramédical...

Le lycée dispense des formations de niveau bac + 2 ou bac + 3.

Les écoles d'ingénieurs ou de commerce, les ENS, les IEP et les écoles d'art publiques délivrent des diplômes de niveau bac + 5.

UNIVERSITÉ

ÉCOLES SPÉCIALISÉES

LYCÉE

GRANDES ÉCOLES

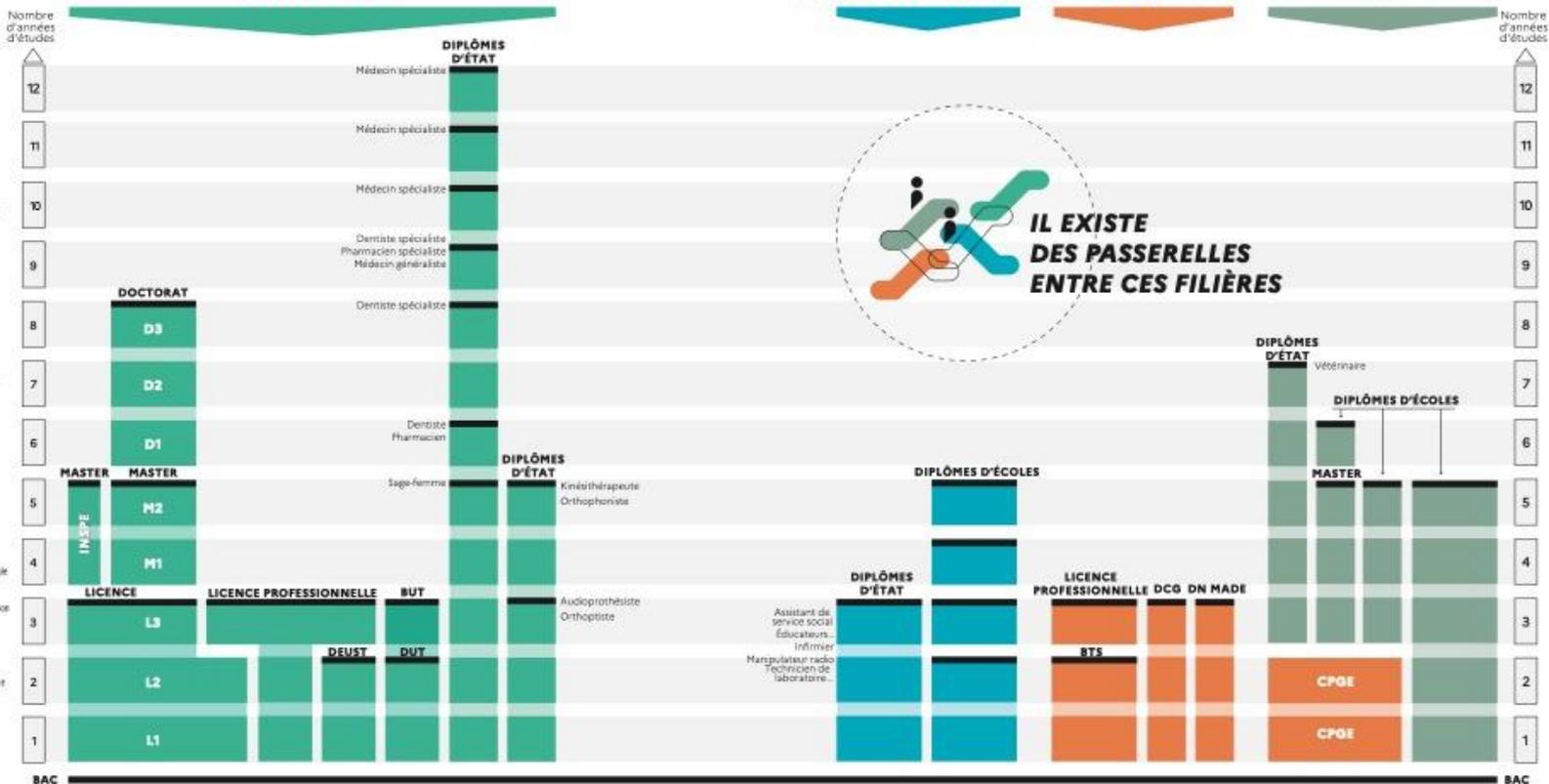
LE LMD, UN CADRE EUROPÉEN

La plupart des formations françaises de l'enseignement supérieur ont adopté l'organisation européenne des études avec trois paliers en 3, 5 et 8 ans après le bac :

licence (L), master (M) et doctorat (D). Double objectif : des diplômes reconnus dans toute l'Europe et au-delà, et une mobilité des étudiants facilitée grâce au programme Erasmus+. Pour chaque diplôme, les enseignements sont scindés en semestres, correspondant chacun à 30 crédits, capitalisables et transférables en France (d'un établissement supérieur à l'autre) et en Europe (d'un pays à l'autre). Sont également organisés selon le LMD : les DUT, les BTS, les prépas, les études de santé, d'architecture...

■ Diplôme décerné

BTS : brevet de technicien supérieur
 BUT : bachelier universitaire de technologie
 CPGE : classes préparatoires aux grandes écoles
 DCG : diplôme de comptabilité et de gestion
 DE : diplôme d'état
 DEUST : diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
 DN MADE : diplôme national des métiers d'art et du design
 DUT : diplôme universitaire de technologie
 ENS : école normale supérieure
 IEP : institut d'études politiques
 INSPÉ : institut national supérieur de professionnalité de l'éducation
 L1 : 1^{er} année de licence
 M1 : 1^{er} année de master
 D1 : 1^{er} année de doctorat

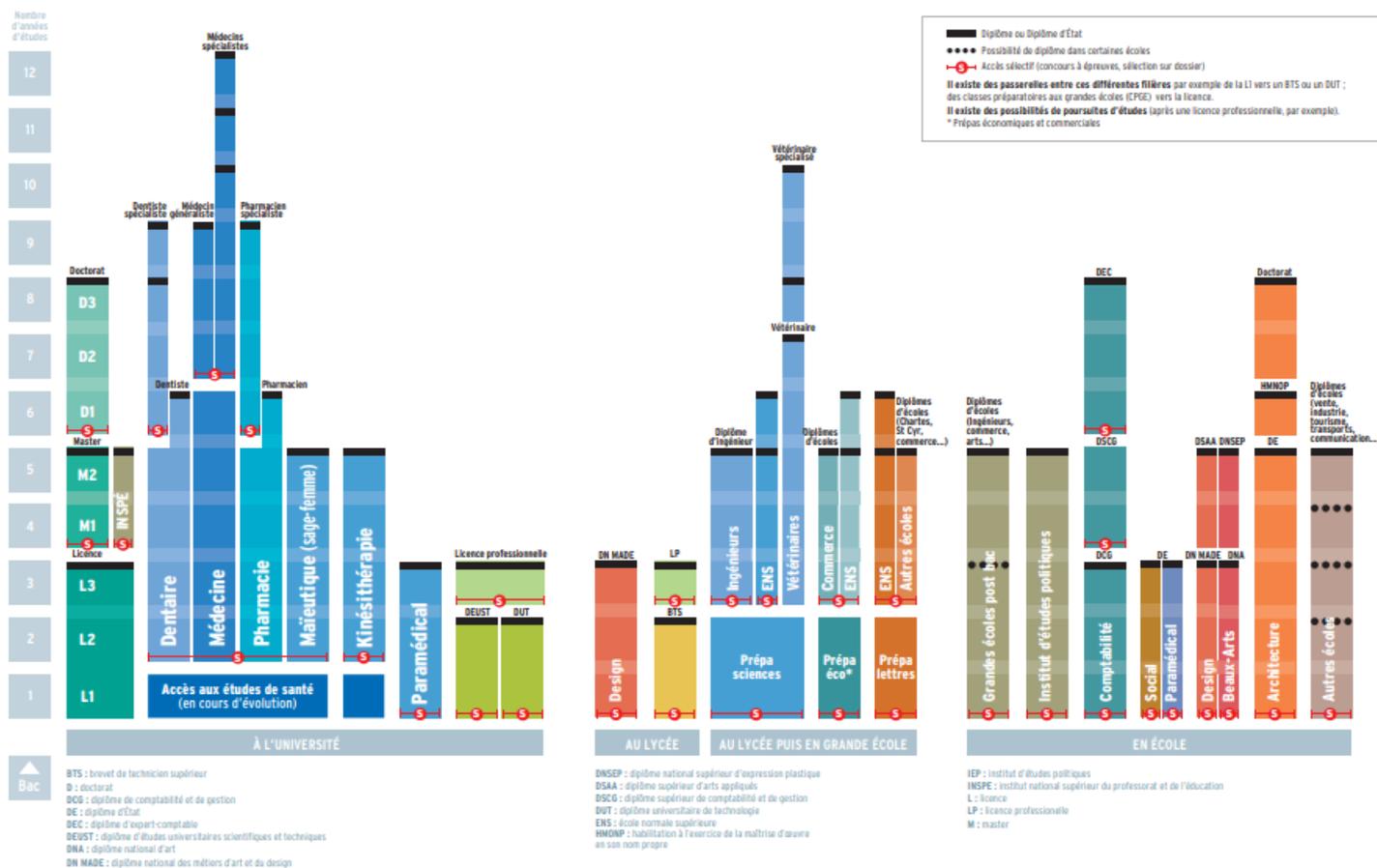


IL EXISTE DES PASSERELLES ENTRE CES FILIÈRES

LE SCHÉMA DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

LE LMD, UN CADRE EUROPÉEN

La plupart des formations françaises de l'enseignement supérieur ont adopté l'organisation européenne des études avec trois paliers en 3, 5 et 8 ans après le bac : licence (L), master (M) et doctorat (D). Double objectif : des diplômes reconnus dans toute l'Europe et au-delà, et une mobilité des étudiants facilitée grâce au programme Erasmus +. Pour chaque diplôme, les enseignements sont scindés en semestres, correspondant chacun à 30 crédits ECTS, capitalisables et transférables en France (d'un établissement supérieur à l'autre) et en Europe (d'un pays à l'autre). Sont également organisés selon le LMD : les DUT, les BTS, les prépas, les études de santé, d'architecture...



Pour quelles formations ?



PARCOURSUP : accès à la 1^{ère} année d'études supérieures (sous réserve du Bac)

BTS

Brevet de Technicien Supérieur

- Lieu : En lycées publics ou privés
- Durée : 2 ans
- Organisation du travail : Entre 30 et 33 heures par semaine, réparties entre les CM (cours magistraux), les TD (travaux dirigés) et les TP (travaux pratiques)
- Rythme de travail : beaucoup de travail personnel (devoirs et projets à rendre)
- Objectif : Visant une insertion professionnelle rapide, la formation mise sur les stages en entreprise : 8 à 16 semaines de stage en entreprise selon la filière choisie
- Poursuite d'études : Licences professionnelles, grandes écoles (prépa ATS en un an)

BUT

Bachelor Universitaire de Technologie

- Lieu : dans un IUT, structure interne à l'université.
- Durée : 3 ans sur 6 semestres
- Organisation des études : un encadrement renforcé. La formation alterne CM (cours magistraux), TD (travaux dirigés) et TP (travaux pratiques). Les étudiants bénéficient d'un soutien pédagogique et méthodologique important, en particulier par le biais des projets tutorés.
- Temps de travail : entre de 35 à 40 heures par semaine réparties entre les cours et les projets tutorés. Beaucoup de travail personnel s'y ajoute, sous forme de devoirs à la maison.
- Rythme de travail : Le rythme assez soutenu de cette filière exige constance, rigueur et organisation.
- Programme : Les élèves étudient une spécialité professionnelle dans une branche d'activité. Les BUT couvrent chacun un domaine professionnel assez large et permettent de s'adapter à une famille d'emplois
- Poursuite d'études : grandes écoles, Master...

BUT / BTS : quelle différence ?

BUT

A l'université

3 ans

En moyenne : 65 % ont un bac général ;
30 % un bac techno ; 2 % un bac pro

42 spécialités (options comprises) au
choix

Contrôle en cours de formation

La plupart des diplômés poursuivent
leurs études

BTS

En lycée ou en école

2 ans

En moyenne : 35 % ont un bac techno ;
30 % un bac pro ; 17 % un bac général

129 spécialités (options comprises) au
choix

Examen final et contrôle en cours de
formation

La moitié des diplômés poursuivent
leurs études

LICENCE

- Lieu : A l'université
- Durée : 3 ans divisés en 6 semestres
- Organisation du travail : 20 à 30 heures en moyenne de cours par semaine et beaucoup de travail personnel. Dans la semaine, les cours magistraux en amphi alternent avec des TP (travaux pratiques) et/ou TD (dirigés).
- Rythme de travail : être autonome et organisé. Prévoir au minimum 20 heures par semaine de travail personnel.
- Objectif : une spécialisation progressive et facilite les passerelles à différentes étapes du cursus. Les licences se déclinent en domaines et en mentions. Acquérir une culture générale solide, des compétences en langues étrangères et des compétences transversales ainsi que des compétences pré-professionnelles dans un champ précis.
- Poursuite d'études : À l'université, poursuivre en Master pour 2 ans d'études. Il est également possible de rejoindre une école spécialisée, une grande école... Accès sur épreuves.

CPGE

Classe préparatoire aux grandes écoles

- Lieu : En lycées publics ou privés
- Durée : 2 ans
- Rythme de travail : Un emploi du temps chargé et beaucoup de travail personnel. La préparation des concours exige un rythme soutenu. Selon une enquête de l'Observatoire de la vie étudiante, un élève de prépa travaille près de 60 heures par semaine, cours et travail personnel confondus. Cela laisse peu de place pour les loisirs... Pour tenir le rythme et supporter la pression, il faut savoir s'organiser et se ménager, régulièrement, des pauses.
- Organisation du travail : partagé entre cours, TD (travaux dirigés) et, pour les prépas scientifiques, TIPE (travaux d'initiative personnelle encadrés). S'y ajoutent les devoirs sur table et les colles, qui sont des entraînements aux oraux des concours. Petites promotions et encadrement pédagogique renforcé.
- Objectif : La prépa permet d'acquérir des méthodes de travail rigoureuses qui serviront pour la suite des études, mais aussi dans la vie active.
- Poursuite d'études : Les écoles d'ingénieurs, les écoles normales supérieures ou encore les écoles de commerce. D'autres poursuites d'études sont possibles, notamment à l'université ou dans d'autres écoles (école de journalisme, institut d'études politiques...).

Concours écoles d'ingénieur

- **Concours AVENIR** : Etude de dossier. « Grands classés » exemptés des épreuves écrites. Tous les autres candidats sont convoqués aux épreuves écrites. Aucun autre entretien. Le concours compte pour 60% de la sélection et le dossier 40%. <https://www.concoursavenir.fr/>
- **Concours ADVANCE** : Note de dossier en fonction des dossiers scolaires (notes de Première, notes du Bac de français écrit et oral, d'anglais, de spécialité de Première, ainsi que les notes des deux premiers trimestres de Terminale). Une liste des Grands Classés est établie. Ceux-ci seront dispensés des épreuves orales de mathématiques et d'anglais du concours. Epreuves orales (anglais, mathématiques, entretien de synthèse et de motivation) en avril-mai. <https://www.concours-advance.fr/>
- **Concours Puissance-Alpha** : Note de dossier - 60% (notes de Première et Terminale (EC et contrôle continu), pondération supérieure pour les sciences). Grands classés : Exemptés des épreuves complémentaires, + modulation de cette note jusqu'à 40% par les écoles selon les prérequis et attendus de chaque programme demandé. Épreuves écrites - 40% (Mathématiques, Sciences appliquées, Anglais, Connaissance verbale et linguistique). Chaque école applique ses propres coefficients. 1 note et 1 résultat d'admission différent pour chaque programme. Un nouveau profil "1 science" réservé aux candidats de terminale générale qui ont choisi les mathématiques et une spécialité non scientifique. <https://www.puissance-alpha.fr/>
- **Concours GEIPI-Polytech** : Etude de dossier (Spécialités mathématiques de 1^{ère}, physique-chimie de 1^{ère}, Anglais de 1^{ère}, Bac de français, Spécialité mathématiques de Terminale (ou option maths complémentaires), la 2^{ème} spécialité scientifique de Terminale, Anglais de Terminale). Les candidats, dont les notes de dossier sont jugées suffisamment élevées par le jury, seront convoqués à un entretien de motivation. La majorité des autres candidats sera convoquée à une épreuve écrite de 3 heures, qui comportera : un sujet de mathématiques (2h), un sujet à choisir parmi l'une de ces 4 matières : physique-chimie, numérique et sciences informatiques, SVT ou sciences de l'ingénieur (1h). <https://www.geipi-polytech.org/>

Concours écoles de commerce

- **ACCES** : Épreuves écrites 100% en ligne et en distanciel. Epreuves orales pour les candidat·es ayant réussi les épreuves écrites fin avril-début mai. <https://www.concours-accés.com/>
- **PASS** : Après une étude du dossier, le candidat est invité à choisir un horaire pour son entretien de motivation directement auprès des écoles qu'il aura choisies en sous-voeux. <https://www.concours-pass.com/>
- **Bachelor EGC** : Examen du dossier scolaire de l'étudiant (notes de matières de spécialisation, anglais, culture générale) + appréciations des professeurs + la lettre de motivation + Notes des épreuves anticipées de français. Entretien de motivation : en présentiel sur les campus EGC, ou en distanciel (visioconférence ou téléphone). <https://www.bachelor-egc.fr/concours-bachelor-egc/>
- **SESAME** : Les épreuves écrites se déroulent sur une seule journée à distance. QCM : Langues / Raisonnement et compétences / Analyse documentaire / Enjeux contemporains. Seuls les candidats convoqués aux épreuves orales qui ont obtenu les résultats suffisants aux épreuves écrites et à la note de dossier* sont invités à passer les oraux. **note de dossier = notes du bac de Français + notes de 1ère et terminale + appréciations sur le candidat.* Epreuves orales variables d'une école à une autre et chacune d'entre elles les organise et les gère individuellement. Vous devrez donc passer un oral par programme. Les épreuves orales revêtent plusieurs formes : 0, 1 ou 2 entretiens en langues vivantes (LV1 et/ou LV2) et 1 entretien individuel devant un jury. <https://www.concours-sesame.net/>

Un calendrier en 6 grandes étapes

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- 1^{ère} étape – 20 décembre 2023 au 16 janvier 2024

Découverte des formations sur la plateforme

- 2^{ème} étape – du 17 janvier au 14 mars 2024

Inscription et formulation des vœux

- 3^{ème} étape – 14 mars au 3 avril 2024

Confirmation des vœux

- 4^{ème} étape – du 8 avril au 29 mai 2024

Examen des vœux par les établissements du supérieur

- 5^{ème} étape – du 30 mai au 12 juillet 2024 (interruption de la procédure pendant les épreuves du bac)

Phase d'admission

- 6^{ème} étape – 11 juin au mi septembre 2024

Inscription administrative ou procédure complémentaire

Novembre 2023 > Janvier 2024

Je m'informe et découvre les formations

1

DÉBUT NOVEMBRE > JANVIER

- Je prépare mon projet d'orientation : je peux faire mes recherches sur le site [avenirs.onisep.fr](https://www.avenirs.onisep.fr) et sur [Parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr) pour consulter le moteur de recherche des formations.

Si je suis lycéen, j'échange avec mon professeur principal et, le cas échéant, avec le psychologue de l'Éducation nationale, et je participe à la 1^{re} semaine de l'orientation dans mon lycée. C'est l'occasion de réfléchir sur des perspectives de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

Si je suis étudiant et que je souhaite me réorienter, je me rapproche du service orientation de mon établissement qui peut m'accompagner dans mon projet et me proposer des solutions, y compris des réorientations en cours d'année.

DÉBUT DÉCEMBRE

Si je suis lycéen, je renseigne ma fiche de dialogue : le 1^{er} conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.

20 DÉCEMBRE

Ouverture du site d'information [Parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr) :

- Je m'informe sur le fonctionnement de la session [Parcoursup](https://www.parcoursup.fr).
- Je consulte le moteur de recherche des formations disponibles en 2024. 23 000 formations sont proposées, y compris des formations en apprentissage.

Pour chaque formation, vous disposez d'une fiche de présentation dans laquelle vous pouvez consulter les dates des journées portes ouvertes, les critères d'analyse des candidatures, les possibilités de poursuite d'études, les débouchés professionnels, le statut de la formation (public ou privé), les taux d'insertion et les éventuels frais de formation. Des formations similaires sont également proposées pour élargir ses choix.



Si je suis en situation de handicap, je dispose également sur chaque fiche de formation des coordonnées du référent handicap. Je peux prendre contact avec lui pour connaître l'accessibilité des locaux et les aménagements possibles.

Nov.
2023

Déc.

Janv.
2024

1^{ère} étape

Découverte des formations sur la plateforme

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- 20 décembre 2024 au 16 janvier 2024 -

Ouverture au public de la plateforme : Calendrier, fonctionnement....

- **Description** des formations : contenus, débouchés, JPO, coordonnées établissement...
- **Informations statistiques** : taux de réussite, nb de places, nombre de candidats en 2023...
- « **Attendus** » pour chaque formation (*connaissances et compétences requises*)
- **Vidéos tutorielles** sur Parcoursup pour comprendre le fonctionnement de la plateforme

Rdv Psy EN et CIO

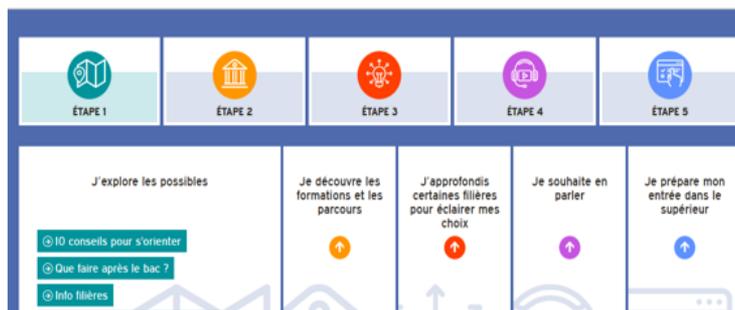


Echanges avec **PP référent** (*fiche de dialogue à compléter : projet, études envisagées...*)

MOOC en ligne : www.fun-mooc.fr

terminales2022-2023.fr (*découverte formations et métiers, échanges...*)

Des outils pour préparer votre projet d'orientation



Rechercher une formation

Les formations en apprentissage sont intégrées progressivement dans le moteur de recherche, nous vous invitons à le consulter régulièrement d'ici le 18 janvier 2023.

Rechercher une formation par mots-clés

Taux d'accès par type de bac

BTS audiovisuel Normandie, Licence droit Toulouse, BUT informatique (88), ...

Tous

Plus de 10 000 formations dans cette zone géographique

Trier par Pertinence

(11220) Public
(3110) Université de Franche-Comté - Site de Montbéliard (25)



[Terminales2022-2023.fr](https://terminales2022-2023.fr) :

Retrouvez toutes les informations sélectionnées par l'Onisep sur les filières, les formations, les métiers

[Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) :

- Le moteur de recherche Parcoursup rénové en 2023
- un accès vers d'autres sites numériques d'aide à l'orientation et un lien vers le site de votre Région

Un moteur de recherche des formations plus simple pour visualiser :

- > **Le statut de la formation (public/privé)**
- > **Le nombre de places** en 2023 (à partir du 18 janvier 2023)
- > **Le taux d'accès en 2022**, c'est à dire la proportion de candidats qui ont pu recevoir une proposition d'admission en phase principale
Ce taux d'accès est désormais déclinable par type de baccalauréat
- > **Des suggestions de formations similaires** pour élargir vos choix

Filtres

Types d'établissement

- Publics (11221)
- Privés sous contrat (3110)
- Privés enseignement supérieur (925)
- Privés hors contrat (1337)

Apprentissage

- Formations en apprentissage (3730)
- Formations hors apprentissage (12863)

Types de formation

- BTS - BTSA - BTSM (8327)
- C.M.I - Coursus Master en Ingénierie (71)

Plus de 10 000 formations dans cette zone géographique.

Trier par Pertinence

Public

Université de Franche-Comté - Site de Montbéliard (25)

Licence - Sciences de la vie - Parcours Sciences de la vie et de l'environnement

📍

TAUX D'ACCÈS : 100 % ⓘ

Voir la formation

Formations similaires +

Public

Lycée Pre De Cordy (Sarlat-la-Canéda -



1^{ère} étape

Découverte des formations sur la plateforme

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- 20 décembre 2023 au 16 janvier 2024 -

CPGE

Classe prépa économique :

Les prépas ECS (Économique et Commerciale option Scientifique, destinée aux anciens bacheliers S) et ECE (Économique et Commerciale option Économique, destinée aux anciens bacheliers ES) ont été remplacées par la classe préparatoire ECG (économique et commerciale voie générale). La voie technologique (ECT) demeure.

Classe prépa scientifique :

Une nouvelle voie « mathématiques, physique, ingénierie, informatique » (MP2I), est mise en place depuis la rentrée 2021 notamment pour les élèves ayant choisi la spécialité numérique et sciences informatiques.

1^{ère} étape

Découverte des formations sur la plateforme

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- 20 décembre 2023 au 17 janvier 2024 -

SCIENCE PO PARIS

Depuis 2022 : Pour entrer à Sciences Po Paris, dont la scolarité se passe sur Paris ou dans l'un des 6 campus de province (Reims, Havre, Nancy, Dijon, Poitiers, Menton), pour les élèves scolarisés dans un lycée français, il faut désormais passer par une procédure unique et centralisée sur la plateforme nationale Parcoursup. Cela signe la fin du concours tel qu'il a pu être mis en place les années précédentes. Cette procédure d'admission repose sur 4 épreuves, toutes à poids égal, notées chacune sur 20.

ADMISSIONS dans le cadre du concours commun dans l'un des 7 Instituts d'études politiques (IEP)

de province : Les inscriptions se font uniquement à partir du site Parcoursup. L'entrée en 1^{ère} année des IEP est déterminée ensuite par la réussite au concours, qui est commun aux 7 IEP d'Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse ainsi que par la prise en compte des deux notes du bac (nouveau). Chacun des instituts doit être classé par ordre de préférence et selon le classement au concours, l'élève, s'il est reçu, a plus ou moins de chance d'obtenir le campus souhaité. Les 3 épreuves écrites porteront sur : Questions contemporaines, Histoire, Langue vivante.

1^{ère} étape

Découverte des formations sur la plateforme

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- 20 décembre 2023 au 19 janvier 2024 -

ETUDES VETERINAIRES

Depuis 2021, ouverture d'une nouvelle voie d'accès aux écoles nationales de vétérinaires sur concours post-baccalauréat. 160 places parmi 640 en totalité dans les ENV sont réservées à ce nouveau concours.

Autres voies de concours : Bac+2 ou Bac+3.

La voie d'accès principale restant la CPGE BCPST.

Le concours post bac est destiné aux élèves de baccalauréat général inscrits pour la première fois en classe de terminale. Il s'agit d'un concours commun aux 4 écoles (Maisons-Alfort, Lyon, Nantes et Toulouse). Dans un premier temps, les candidats doivent remplir un questionnaire en ligne de pré-orientation et s'être acquitté des droits d'inscription pour confirmer le vœu : « Ecoles nationales vétérinaires » sur Parcoursup. Ce vœu compte pour un seul vœu.

Le candidat peut également faire un vœu en CPGE BCPST en parallèle s'il le souhaite.

1^{ère} étape

Découverte des formations sur la plateforme

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- 21 décembre 2023 au 19 janvier 2024 -

Depuis la rentrée 2020 :

Deux parcours d'accès aux études de santé remplacent la PACES : [les licences avec option « accès santé » \(L.AS\)](#) et [le parcours spécifique avec accès santé \(PASS\)](#).

Les candidats peuvent accéder aux formations non sélectives de leur choix à l'université, dans la limite des capacités d'accueil.

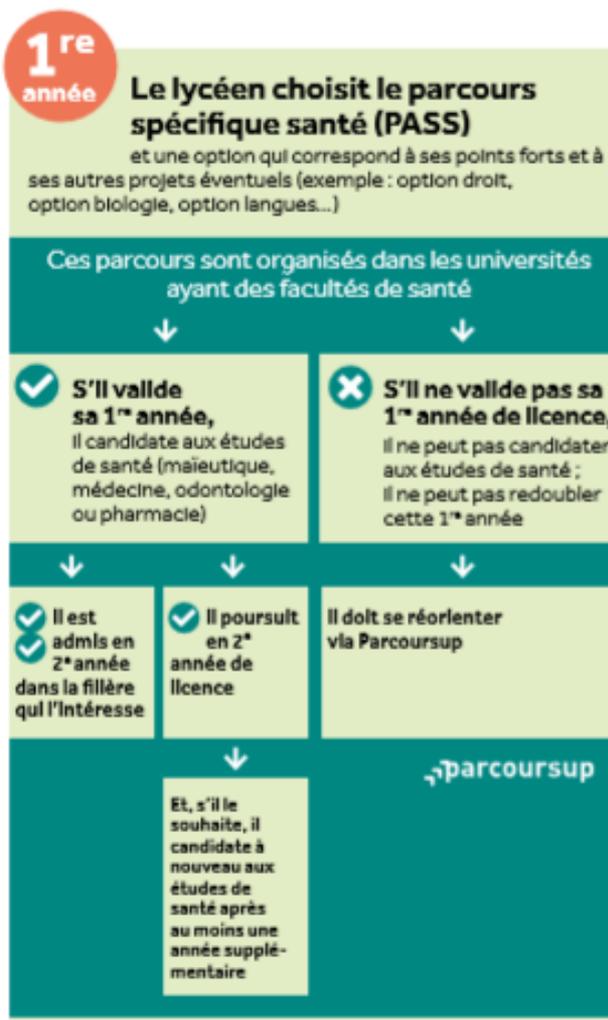
Une licence avec une option « accès santé » (L.AS)

Comment ça marche ?



Un parcours spécifique « accès santé » avec une option d'une autre discipline (PASS)

Comment ça marche ?



Une licence permettant de candidater en kinésithérapie (licence Bio ou STAPS ou L. AS)

Comment ça marche ?

1^{re}
année

Le lycéen choisit la licence (STAPS, bio, lettres, droit, SVT, physique...) qui correspond le mieux à ses projets et ses points forts

Pour les licences de biologie et de STAPS, certaines licences permettent de candidater en kinésithérapie et cela est indiqué dans la partie « débouchés » de la fiche Parcoursup de la licence

Pour les autres licences, il faut choisir une licence proposant une option « accès santé » en kinésithérapie et proposant des enseignements liés à cette option

✓ S'il valide sa 1^{re} année, il peut candidater en kinésithérapie

✗ S'il ne valide pas sa 1^{re} année de licence, il ne peut pas candidater en kinésithérapie

✓ Il est admis en 1^{re} année d'études de kiné

✓ Il poursuit en 2^e année de licence

✓ Il peut redoubler cette 1^{re} année

Il peut se réorienter via Parcoursup

parcoursup

Un parcours spécifique « accès santé » avec une option d'une autre discipline (PASS)

Comment ça marche ?

1^{re}
année

Le lycéen choisit le parcours spécifique santé (PASS)

et une option qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels (exemple : option droit, option biologie, option langues...)

Ces parcours sont organisés dans les universités ayant des facultés de santé

✓ S'il valide sa 1^{re} année, il candidate aux études de kinésithérapie

✗ S'il ne valide pas sa 1^{re} année de licence, il ne peut pas candidater aux études de kinésithérapie

✓ Il est admis en 2^e année dans la filière qui l'intéresse

✓ Il poursuit en 2^e année de licence

Il ne peut pas redoubler cette 1^{re} année
Il doit se réorienter via Parcoursup

parcoursup

2

17 Janvier > 14 Mars > 3 Avril 2024

Je m'inscris pour formuler mes vœux et je finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

- Je poursuis ma réflexion et je participe aux **journées portes ouvertes des formations qui m'intéressent et aux salons d'orientation** pour échanger avec des enseignants et des étudiants ambassadeurs.

Si je suis lycéen, je participe à la **2^e semaine de l'orientation** dans mon lycée. C'est une opportunité de rencontres et d'échanges pour affiner mon projet.

DU 17 JANVIER AU 14 MARS

- **Je m'inscris sur Parcoursup** pour créer mon dossier candidat.
- **Je formule mes vœux**: jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations). Je peux également formuler 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage.



Si je suis en situation de handicap ou atteint d'un trouble de santé invalidant, je peux renseigner dans mon dossier Parcoursup une fiche de liaison pour préciser mes besoins à la rentrée. Cette fiche n'est pas obligatoire et elle n'est pas transmise aux formations pour l'examen de mon dossier. Je pourrai ensuite la transmettre à la formation choisie pour faciliter mon accueil.

JEUDI 14 MARS — Dernier jour pour formuler mes vœux

FÉVRIER-MARS

Si je suis lycéen, chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement dans le cadre du 2^e conseil de classe.

MERCREDI 3 AVRIL — Dernier jour pour finaliser mon dossier avec les éléments demandés par les formations et pour confirmer chacun de mes vœux



Des vidéos tutorielles sont proposées sur [Parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr) pour vous guider à chaque étape.



À savoir — Plus de 9 000 formations en apprentissage sont disponibles. Pour beaucoup d'entre elles, je peux formuler des vœux tout au long de la procédure (pas de date limite). Je bénéficie d'un accompagnement pour trouver un employeur.

2^{ème} étape

Création du dossier et formulation des vœux

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- Du 17 janvier au 14 Mars 2024 - Création de votre dossier électronique

• Vous devez être en possession :

- D'une **adresse électronique valide** (*échanger et recevoir infos*)
- De votre **INE** : 9 chiffres et 2 lettres sur les bulletins ou relevé de notes bac anticipé
- Du **dernier avis d'imposition de vos parents** (*en cas de vœux de CPGE avec internat ou de simulation d'attribution de bourse*)

• Vous devez **vérifier attentivement, corriger et compléter** les informations transmises à Parcoursup par votre établissement

NB : En cas de déménagement, signaler un changement d'adresse à la scolarité (avant mai l'an dernier). Possibilité de demander une dérogation via la plateforme pour les candidats changeant d'académie (rubrique « secteur licence » du dossier).

 Conservez bien le **numéro de dossier** qui vous sera attribué ainsi que votre **mot de passe**
NB : renseigner un **numéro de portable** pour recevoir des alertes envoyées par la plateforme

2^{ème} étape

Création du dossier et formulation des vœux

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- Du 17 janvier au 14 mars 2024 -
Saisir l'ensemble de ses vœux

- **10 vœux** maximum par phase (*10 en apprentissage / 10 à temps plein*)
- Les vœux ne sont **pas classés**
- Possibilité de **vœux multiples** (*type, spécialité, mention*)
- Les vœux doivent être **motivés** (*espace « lettre de motivation » à remplir obligatoirement pour chaque vœu*)
- **Aucun vœu** ne peut être ajouté ou retiré après le 14 mars

2^{ème} étape

Création du dossier et formulation des vœux

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- Du 17 janvier au 14 mars 2024 -

Vœux en apprentissage

- Jusqu'à **10 vœux en apprentissage** en plus des 10 vœux sous statut étudiant.
- Possibilité de formuler **des vœux multiples** (jusqu'à 10 sous-vœux).
- Il est recommandé de **rechercher un employeur** le plus tôt possible (*condition pour être accepté définitivement dans une formation*). Les CFA peuvent aider dans les démarches.
- La date limite de saisie des vœux varie selon les établissements et peut s'étendre **au-delà du 14 mars** (*dans certains cas jusqu'au 16 septembre*). Elles sont indiquées dans la fiche établissement.



Il est recommandé cependant de faire les vœux avant le 9 mars car certaines formations en apprentissage ne pourront plus être demandées après cette date.

2^{ème} étape

Création du dossier et formulation des vœux

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- Du 17 janvier au 14 mars 2024 -

FOCUS sur les vœux multiples

- **Compte pour 1 seul vœu** et permet de décliner les vœux de même spécialité / type / mention en plusieurs sous vœux
- BTS, BUT, CPGE, DN MADE, DCG regroupés à **l'échelle nationale**
- Peut générer 1 à plusieurs **sous-vœux non classé**
 - **1 sous-vœu = 1 formation** dans un établissement
 - **10 sous-vœux maximum par vœu**
 - **20 sous-vœux maximum au total**

NB : Cas particulier des écoles d'ingénieurs et de commerce en réseau recrutant sur concours commun, PASS IDF, IFSI, EFTS, Sciences po / IEP et IEP Paris, ENV : chaque école correspond à un sous-vœu et le nombre de sous-vœux n'est pas limité et n'est pas compté dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé

2^{ème} étape

Création du dossier et formulation des vœux

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre |

- Du 17 janvier au 14 mars 2024 -

Exemple de décompte des vœux

Exemple : Max demande le BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements

→ Dans le décompte total de Max, ses demandes pour le BTS « Métiers de la chimie » comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux quelle que soit leur localisation

Exemple : Chloé demande la CPGE « MPSI » dans les établissements suivants

Lycée A à Paris sans internat

Lycée B à Paris sans internat

Lycée C à Marseille avec internat et sans internat

→ Dans le décompte total de Chloé, ses demandes en CPGE « MPSI » comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux quelle que soit leur localisation.

2^{ème} étape

Création du dossier et formulation des vœux

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- Du 17 janvier au 14 mars 2024 -

Formuler des vœux motivés

- En quelques lignes, les lycéens expliquent **ce qui motive** chacun de leurs vœux.

- Penser à **diversifier ses vœux** entre des formations sélectives et non-sélectives

- **Eviter de ne formuler qu'un seul vœu**

- Accompagnement par les professeurs principaux dans le cadre du **Parcours Avenir**

- Possibilité de participer aux **ateliers d'aide à la rédaction** au CIO de Boulogne durant les vacances de février (inscriptions au 01 55 20 09 30)

2^{ème} étape

Création du dossier et formulation des vœux

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre |

- Du 17 janvier au 14 mars 2024 -

Rubrique « activités et centres d'intérêts »

Rubrique facultative où le candidat :

- **Renseigne des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et que le candidat souhaite porter à la connaissance des formations** (ex : activités extra-scolaires, stages / job, pratiques culturelles ou sportives...)
- Un espace pour **faire connaître ses engagements** : vie lycéenne, engagement associatif, cordées de la réussite, ...

Un atout pour se démarquer, parler davantage de soi et mettre en avant des qualités, des compétences ou des expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires

2^{ème} étape

Création du dossier et formulation des vœux

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre |

- Du 17 janvier au 14 mars 2024 -

L'attestation de passation du questionnaire pour les vœux en licence de droit et sciences

Obligatoire pour les candidats qui formulent des vœux en licence de Droit ou dans les licences de Sciences :

Un questionnaire en ligne sur le site [Terminales2022-2023.fr](https://terminales2022-2023.fr)

- Accessible (à partir du 17 janvier 2024) à partir des fiches de formations concernées ;
- Pour avoir un aperçu des connaissances et des compétences à mobiliser dans la formation demandée ;
- Les résultats n'appartiennent qu'au seul candidat : **pas de transmission aux universités.**

Une attestation de passation à télécharger est à joindre à son dossier.

2^{ème} étape

Création du dossier et formulation des vœux

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- Du 17 janvier au 14 mars 2024 -

CESURE

- Possibilité de **suspendre temporairement une formation** afin d'acquérir une expérience utile pour favoriser son projet (*partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial...*)
- La durée d'une césure peut varier **d'un semestre universitaire à une année universitaire**
- La demande est faite **lors de la saisie des vœux** Parcoursup (*en cochant la case « césure »*)
- L'information est portée à la connaissance de l'établissement **uniquement au moment de l'inscription administrative** (*dès que le lycéen a accepté définitivement une proposition d'admission, il contacte la formation pour connaître les modalités pour déposer sa demande de césure*)
- Elle n'est **pas accordée de droit** (*une lettre de motivation précisant les objectifs et les modalités de réalisation envisagées pour cette césure doit être adressée au directeur de l'établissement*)

- Le candidat peut demander le maintien de ses bourses pendant la durée de la césure
- Le lycéen est bien inscrit dans la formation et bénéficie du statut étudiant pendant toute la période
- Il a un droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de la césure

2^{ème} étape

Création du dossier et formulation des vœux

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre |

- Du 17 janvier au 14 mars 2024 -
Handicap

- Chaque formation dispose d'un **référent handicap** pour échanger avec les candidats et améliorer l'information donnée aux lycéens et à leurs familles
- Le lycéen peut s'il le souhaite **renseigner une fiche de liaison** pour préciser les accompagnements dont il a bénéficié pendant son parcours.
- A qui est destinée cette fiche ? Elle est transmise à la **commission d'accès à l'enseignement supérieur** (CAES) placée auprès du recteur ; elle peut être transmise par le candidat au référent handicap de la formation qu'il aura acceptée au moment de l'inscription administrative. Elle n'est donc pas connue des commissions chargées d'examiner les vœux.

3^{ème} étape

Confirmation des vœux

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- Jusqu'au 3 Avril 2024 -

Finalisation du dossier

- **Compléter le dossier** pour chaque vœu (*saisie du projet de formation motivé, documents à joindre via la plateforme ...*)
 - Lettre de motivation pour chaque vœu formulé
 - rubrique « préférence et autres projets »
 - pièces complémentaires demandées par certaines formations
 - rubrique « activités et centres d'intérêt » (facultative)
- Les élèves ont jusqu'au **3 avril (23h59)** inclus pour **confirmer les vœux et modifier leur dossier** si besoin
ATTENTION ! Si pas de confirmation : les vœux ne seront pas examinés par la formation

Lors du conseil de classe, examen approfondi avec bienveillance et confiance du projet d'orientation de chaque élève. Après mon conseil de classe, vérifier que mes bulletins scolaires et ma fiche Avenir sont bien renseignés dans mon dossier.

Pour chaque vœu, appréciation des professeurs et avis de la Proviseure sur la **Fiche Avenir** transmise aux établissements supérieurs via *Parcoursup* (avis sur les compétences et capacité à réussir).

3^{ème} étape

Confirmation des vœux

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- Jusqu'au 3 Avril 2024 -

La rubrique « préférence et autres projets »

Rubrique obligatoire où le candidat indique :

- **Ses préférences parmi les vœux formulés ou pour un domaine particulier.** Ces informations seront très utiles aux commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) qui accompagnent les candidats n'ayant pas eu de proposition d'admission à partir du début juillet.
- **S'il souhaite candidater dans des formations hors Parcoursup** ou s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.



Ces **informations sont confidentielles** et ne sont donc pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

4^{ème} étape

Examen des vœux par les établissements du supérieur

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- Du 4 avril au 29 mai - Transmission des dossiers

Les dossiers et les projets des lycéens sont transmis pour examen par les établissements d'enseignement supérieur :

- **Fiche Avenir** (*résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation des professeurs principaux et avis de la cheffe d'établissement*)
- **Notes 1^{ère} et Terminale**
- **Projet de formation motivé** par l'élève
- **Autres** éléments éventuellement demandés par certaines formations

Rappel : Pour l'apprentissage, la condition pour être acceptée définitivement par une formation est d'avoir **trouver un employeur**.

Dispositif meilleur bachelier reconduit : meilleurs bacheliers de chaque série pourront bénéficier d'un accès prioritaire pour un vœu « en attente ».

4^{ème} étape

Examen des vœux par les établissements du supérieur

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- Du 4 avril au 29 mai -

Prise en compte de la mobilité géographique

- Dans le cas des **formations sélectives** (CPGE, BTS, BUT, écoles, IFSI, EFTS...) : les lycéens peuvent demander les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors (*pas de sectorisation*).
- Dans le cas des formations **non sélectives** (licences et PASS) : le secteur géographique (généralement l'académie) s'applique quand les formations sont très demandées et ne peuvent accueillir tous les candidats ayant fait une demande (*un pourcentage maximum de candidats hors secteur sera fixé par le recteur*).

- Sur la plateforme, quand le candidat ne réside pas dans le secteur d'une licence, il est précisé qu'un **nombre maximum** de candidats hors secteur pourra être fixé si la formation est très demandée
- Il est conseillé à un candidat qui souhaiterait faire un vœu dans une licence très demandée située hors de son secteur de formuler **un autre vœu pour la même mention de licence dans son académie**

4^{ème} étape

Examen des vœux par les établissements du supérieur

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- Du 4 avril au 29 mai -

Prise en compte du profil et projet

- Dans le cas des **formations sélectives** (CPGE, STS, IUT, écoles, IFSI, EFTS...) : l'admission se fait **sur dossier** et, dans certains cas rares, par concours ou entretien.

L'admission en IFSI se fait sur dossier, sans entretien. Des spécificités pour l'accès des bacheliers professionnels en STS / technologiques en IUT.

- Dans le cas des formations **non sélectives** (licences) et PASS : un lycéen peut accéder à **la licence de son choix** à l'université, dans la limite des capacités d'accueil.

L'université peut subordonner son admission au suivi d'un parcours de formation personnalisé (remise à niveau, cursus adapté...) pour consolider son profil et favoriser sa réussite

4^{ème} étape

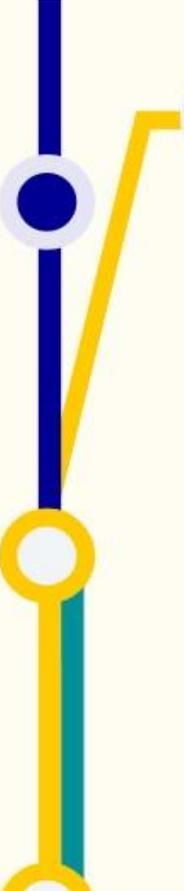
Examen des vœux par les établissements du supérieur

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- Du 4 avril au 29 mai -

Critères sociaux et formation initiale

- Des places sont priorisées pour les élèves **bénéficiaires d'une bourse nationale** de lycée dans chaque formation, sélective et non
- Un nombre de places en **BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels**
- Un nombre de places en **BUT est priorisé pour les bacheliers technologiques**



3

30 Mai > 12 Juillet 2024

Je reçois les réponses des formations et je décide

JEUDI 30 MAI — Début de la phase d'admission principale

- Je consulte dans mon dossier Parcoursup les réponses des formations que j'ai demandées.
- À partir du 30 mai, je reçois les propositions d'admission (réponse Oui ou Oui-si*) au fur et à mesure et en continu.
- Je dois répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans mon dossier.

DU 16 AU 23 JUIN

Les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens de se concentrer sur les épreuves écrites du baccalauréat.

MARDI 11 JUIN — La phase d'admission complémentaire est ouverte

DU 1^{er} AU 3 JUILLET — Classer ses vœux en attente par ordre de préférence

À compter du 1^{er} juillet, je dois classer par ordre de préférence les vœux en attente que je souhaite conserver.

LUNDI 8 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du baccalauréat, je dois effectuer mon inscription administrative selon les modalités précisées dans mon dossier. C'est la dernière étape avant la rentrée.

VENDREDI 12 JUILLET — Fin de la phase principale

Dernier jour pour accepter une proposition d'admission dans le cadre de la phase principale.

Mai

Juin

5^{ème} étape

Phase d'admission

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- Du 30 mai au 12 juillet 2024 - Réponses des formation

- Dès le 30 mai, le lycéen **prend connaissance des réponses** des établissements pour chaque vœu
- Propositions d'admission reçues au **fur et à mesure et en continu** : *chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente*
- **Pour aider les candidats en liste d'attente à suivre sa situation qui évolue en fonction des places libérées**, des indicateurs seront disponibles pour chaque vœu

Le candidat est prévenu :

- **Par SMS et par mail** dans sa messagerie personnelle (aussi sur le mail et numéro des parents si renseignés)
- Dans la **messagerie intégrée au dossier candidat** sur Parcoursup
- Par notification sur **l'application Parcoursup** préalablement installée

5^{ème} étape

Phase d'admission

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- Du 30 mai au 12 juillet 2024 -

➤ **Formation sélective (BTS, BUT, CPGE, IFSI, écoles,...) :**

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

Non

Choix du futur étudiant

Il accepte la proposition ou y renonce

Il maintient le vœu en attente ou y renonce

➤ **Formation non sélective (licences, PASS) :**

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

Choix du futur étudiant

Il accepte la proposition ou y renonce

Il accepte la proposition ou y renonce

Il maintient le vœu en attente ou y renonce

5^{ème} étape

Retour des propositions aux élèves

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- Du 30 mai au 12 juillet 2024 -

Exemple de réponses reçues

1 [oui] et le reste [en attente]

- Il **accepte la proposition (ou y renonce)**. Il peut ensuite indiquer les vœux en attente qu'il souhaite conserver (sinon ils seront supprimés)
- S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux. Il consulte alors les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

Plusieurs [oui] et [en attente]

- Il ne peut accepter **qu'une seule proposition** à la fois. Il peut indiquer les vœux en attente qu'il souhaite conserver (sinon ils seront supprimés)
- S'il accepte définitivement une proposition, cela signifie qu'il renonce aux autres vœux. Il consulte alors les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

Que des [en attente]

- Des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions
- Le rang dans la liste d'attente et celui du dernier candidat appelé en 2022 seront affichés pour chaque formation demandée.

Que des [non]

- Dès le 2 juin, il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO
- Dès le 15 juin il peut formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire

5^{ème} étape

Phase d'admission

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- Du 30 mai au 12 juillet 2024 -

Comment répondre à une proposition d'admission ?

Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :

- **Propositions reçues à partir du 30 mai 2024** : Répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans mon dossier

A savoir :

- Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées clairement dans le dossier candidat.
- Si le candidat ne répond pas dans les délais, la proposition d'admission est supprimée

Juillet

Août

Sept.

Les solutions si je n'ai pas reçu de proposition d'admission

DÈS LE 30 MAI 2024

Si je n'ai reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, BUT, classes prépa, IFSI, écoles, etc.), **je peux demander un accompagnement individuel ou collectif dans mon lycée** (auprès du service orientation de mon établissement si je suis un étudiant et que je souhaite me réorienter) **ou dans un centre d'information et d'orientation (CIO) pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire.**

À partir du 30 mai, les **candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant et les sportifs de haut niveau** qui n'ont pas trouvé de formation adaptée à leurs besoins spécifiques peuvent saisir les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) et demander le **réexamen de leur dossier si leur situation particulière justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.**

DU 11 JUIN AU 12 SEPTEMBRE 2024

La phase d'admission complémentaire me permet de formuler jusqu'à **10 nouveaux vœux dans les formations qui ont encore des places disponibles.** Ces formations seront accessibles depuis le moteur de recherche des formations Parcoursup.

À PARTIR DU 4 JUILLET 2024

Je peux solliciter depuis mon dossier un accompagnement personnalisé de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de mon académie.

Cette commission étudie mon dossier et m'aide à trouver une formation au plus près de mon projet et en fonction des places disponibles.

* La réponse «**Oui-si**» signifie que vous êtes accepté dans la formation à condition de suivre un parcours de réussite adapté à votre profil (remise à niveau, soutien, tutorat...). Ce dispositif de réussite vous est proposé par la formation afin de consolider ou de renforcer certaines compétences nécessaires pour vous permettre de réussir vos études supérieures.

6^{ème} étape

Inscription administrative ou procédure complémentaire

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- 11 juin à mi septembre 2024 - Inscription administrative (début juillet)

- Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer
- Consulter les **modalités d'inscription** indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
- Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit obligatoirement télécharger sur la plateforme Parcoursup une **attestation de désinscription ou de non inscription**.

6^{ème} étape

Inscription administrative ou procédure complémentaire

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- 11 juin à mi septembre 2024- Phase complémentaire

- A l'issue de la phase d'affectation, les lycéens qui n'ont pas participé à la phase principale / pas confirmé leurs vœux / n'ont reçu aucune proposition : **phase complémentaire**
- Elle permet de candidater **uniquement sur les places vacantes** :
 - **10 vœux** maximum (sans possibilité de vœux multiples)
 - **Sans possibilité de candidater** sur une formation déjà demandée en phase principale
 - **Offre évolutive** suite aux réponses progressives des candidats
- Après les résultats du bac, les candidats sans propositions peuvent solliciter la **Commission d'accès aux études supérieures** pour rechercher une solution
- Après la phase d'admission chaque candidat peut demander à la formation sélective dans laquelle il n'a pas été admis **les motifs de la décision prise**

Documents et lieux ressources

Travailler le projet d'orientation :

- Journées Portes Ouvertes et salons
- Semaines de l'orientation au lycée
- Entretien personnalisé d'orientation avec PP
- RDV Psy EN (au lycée ou au CIO)
- www.onisep.fr
- www.terminales2022-2023.fr
- www.fun-mooc.fr



Vie étudiante :

- www.messervices.etudiant.gouv.fr pour demander une bourse et/ou un logement (Créer son Dossier Social Etudiant - DSE)
- Santé : Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Services disponibles :

- Messagerie contact depuis le dossier candidat
- Numéro vers assistance : 0 800 400 070
- Réseaux sociaux (Instagram, Twitter, FB)

Psychologues de l'Education Nationale

- Conseil en Orientation -

Permanences au lycée Ionesco:

Mme LEVEQUE (remplaçante de Mme DORGE): le jeudi matin et un jeudi après midi /deux

Mme COUTAND : le lundi

Au Centre d'Information et d'Orientation de Boulogne-Billancourt :

Mme COUTAND: le vendredi

Mme LEVEQUE : le mercredi

*Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
et pendant les vacances scolaires (sauf vacances de Noël)*

10 rue Paul Adolphe Souriau, 92100 Boulogne Billancourt
01 55 20 09 30